

### Une réforme urgente.

Un mouvement remarquable se fait depuis quelques années en Canada parmi le corps médical ; il se meut, il s'agite, on dirait qu'il sent le besoin d'étendre et d'élever la sphère dans laquelle il vit. Le premier résultat de ce mouvement a été la formation de l'Association Médicale du Canada. Le but principal des fondateurs de cette société était de trouver un mode uniforme d'étude et d'enseignement pour tous ceux qui aspiraient à devenir membres de la profession ; depuis, on a élargi son horizon, et tout ce qui se rattache à la médecine peut devenir le sujet de ses travaux.

D'autres sociétés se sont aussi formées dans les principaux centres de la Province, toutes fondées dans le même but, l'avancement et le progrès de la science. Mais toutes ces institutions, quoique très utiles, en cimentant l'amitié et en provoquant l'échange des idées entre leurs membres respectifs, ne suffisaient pas au besoin actuel ; il fallait un trait d'union entre ces différentes sociétés et entre tous les membres du corps médical qui n'en pouvaient faire partie, il fallait un moyen par lequel chacun put faire valoir ses idées et discuter celles des autres. Ce trait d'union, ce moyen, les médecins de Montréal l'offrent au public médical par la fondation d'un journal de médecine rédigé en langue française. Car nos lecteurs savent tous que la publication de *l'Union Médicale* n'est pas due à notre seule initiative, mais bien plutôt au concours libéral des médecins de la Métropole du Canada qui nous ont généreusement aidés de leur bourse et encouragés de leurs conseils. Aussi est-ce pour nous une obligation de plus de travailler avec tout le zèle et l'énergie dont nous sommes capables à ce qui peut servir au progrès de la science et aux intérêts de la profession. Cette obligation, nous sommes décidés à la remplir, au moins dans la mesure de nos forces, et nous ne laisserons jamais échapper l'occasion de demander les réformes que nous croirons utiles, et l'abolition des abus qui se sont glissés dans l'exercice de la médecine.

Parmi les réformes qui devraient appeler l'attention de nos

autorités médicales, il en est une qui nous semble plus urgente que toutes les autres ; nous voulons parler de la qualification des sage-femmes. A voir ce qui se passe sous nos yeux, on dirait que la loi est nulle ou presque nulle sous ce rapport. Ces accoucheuses fourmillent partout et tous les jours il en apparaît de nouvelles qui étalent pompeusement aux yeux du public leur enseigne de *sage-femme approuvée* ; mais ce qui est pis, c'est que leur ignorance et leur incapacité surpassent encore leur nombre. Les sept huitièmes de ces femmes ne savent ni lire ni écrire, et nous ne pensons pas exagérer en disant qu'il n'y en a peut-être pas une sur cent qui connaisse les premiers éléments de l'art qu'elle exerce. Combien de mères de famille ont vu s'ouvrir prématurément pour elles les portes du tombeau, laissant de pauvres orphelins dans le chagrin et la misère, par l'ignorance et l'impéritie des sage-femmes ! Combien de pauvres petits êtres à qui Dieu avait donné la vie et qui n'ont jamais vu le jour par la même cause !

Nous sommes convaincus que parmi nos lecteurs, il n'y en a pas un seul qui n'ait été témoin de quelque malheureux cas de ce genre, sans compter les cas encore plus nombreux où il n'y a pas eu perte de vie, mais seulement des souffrances et des maladies qui auraient pu être facilement évitées, avec un peu plus de connaissances et d'éducation médicale.

Nous pensons qu'il est temps que cet état de chose finisse ; car le public en souffre et le corps médical aussi. Le public en souffre, parce que, confiant dans l'approbation du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, il met la vie de ses membres entre les mains de personnes ineptes et qui ne connaissent pas leurs devoirs. Le corps médical en souffre, parce qu'il prend la responsabilité de toutes les bêtises des sage-femmes, en les autorisant ; il en souffre aussi dans ses intérêts pécuniaires parce que ces femmes sans éducation et sans scrupule, profitant de leur licence, enlèvent aux médecins une grande partie des cas les plus rémunérateurs de la pratique.

Maintenant y a-t-il un moyen de remédier à ces abus ? Nous le pensons. S'il est impossible de les extirper d'un seul



coup, il est du moins possible, par des mesures sages et appropriées, de les faire disparaître graduellement.

D'abord, que le Collège des Médecins et Chirurgiens s'adresse à la législature, pour la passation d'une loi qui impose une forte pénalité contre toute sage-femme dont l'ignorance sera la cause des accidents dont nous avons parlé. Que cette loi, une fois passée, ne soit pas une lettre morte, et que le Bureau des Directeurs reçoive instruction de la mettre à exécution, dans toute sa rigueur. Nous comprenons que cette mesure ne servirait que de palliatif, et qu'elle serait loin de remédier aux maux que nous avons signalés; aussi avons-nous un autre remède à suggérer aux autorités médicales, remède qui, selon nous, couperait le mal dans sa racine et le guérirait pour toujours.

On exige, et avec raison, de tous ceux qui aspirent à la noble profession de médecin, de hautes qualifications: pourquoi n'en exigerait-on pas de celles qui doivent les remplacer, souvent même dans des circonstances critiques et délicates. Pourquoi n'exigerait-on pas des sage-femmes une certaine éducation qui leur donnerait plus de relief, et leur attirerait l'estime et la confiance du public? Ne pourrait-on pas ensuite les forcer à suivre un cours d'anatomie au moins pour tout ce qui regarde le bassin et les parties génitales? Ce cours pourrait comprendre des leçons sur les premiers soins à donner aux nouveaux-nés, et sur tout ce qui regarde le régime chez les nouvelles accouchées. De plus, il y a assez d'hospices pour les femmes enceintes, dans la province, pour qu'on puisse obliger toutes celles qui se destinent à la pratique des accouchements, à suivre quelqu'un de ces établissements pendant un certain temps. La théorie serait ainsi unie à la pratique; de sorte que celles qui se seraient soumises à ces conditions d'enseignement, sans être des Boivin ou des Lachapelle, pourraient rendre des services réels.

Cette mesure profiterait à tout le monde; elle profiterait au corps médical, en diminuant le nombre des sage-femmes; elle profiterait à ces dernières, en les rehaussant dans l'opinion du public; et elle profiterait surtout à la société qui se trouverait à l'abri des nombreux accidents qui surviennent

dans l'état actuel. Nous espérons que le Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, prendra nos suggestions en bonne part, et qu'il y fera droit, en opérant une réforme que la profession désire, que le public demande, et que l'humanité exige.

DR. A. DAGENAI.